

Conditions générales d'inscription

En confirmant son inscription, l'apprenant certifie accepter sans réserve les termes du contrat auxquels sont liées les présentes Conditions Générales d'inscription.

Objet

Les présentes Conditions Générales d'inscription ont pour objet l'inscription aux Programmes de Formation de l'ICAB, Institut de coaching Action+Bible® à partir des sites internet : www.icab-formation.org ou icab.talentlms.com.

Avec votre inscription

Vous accédez aux cours, exercices, sélectionnés par vos soins et pendant la période déterminée.

Programmes de Formation

L'apprenant aura la possibilité de s'inscrire à l'un des Programmes de Formation (Parcours ou Modules) proposés et bénéficiera de l'accès au service durant une durée déterminée qui est fixée dans le descriptif de la formation. Ce délai pourra être prolongé sur demande.

Temps de formation

La durée de formation pourra être prolongée à titre exceptionnel et sans surcoût à la demande de l'apprenant et à condition qu'il puisse expliquer le motif du retard pris dans sa formation. Ceci sous réserve de l'acceptation de l'ICAB.

Tarifs

Les tarifs qui correspondent aux différents Programmes de Formation sont détaillés sur le site internet : www.icab-formation.org. Ils ne comprennent pas les frais de déplacement et d'hébergement pour les formations avec stages ou séminaires. L'ICAB, se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. En aucun cas, cette modification ne pourra concerner un contrat en cours.

Annulation et report

Cas de force majeure

Le contrat peut être résilié par l'apprenant ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou de force majeure, il est empêché de suivre le Programme de Formation. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Résiliation par l'apprenant

Jusqu'à un mois (31 jours) avant la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'apprenant. La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Dans le mois (31 jours) avant la date d'entrée en vigueur du contrat, le contrat peut être unilatéralement résilié par l'apprenant moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence.

Arrêt ou report par l'ICAB

L'ICAB peut, en tout temps, décider d'arrêter une formation. Cet arrêt entraîne le remboursement intégral des frais d'inscription déjà payés. Aucune indemnité pour dommage ou intérêt n'est exigible en cas d'annulation de cours. En cas de report d'une formation, l'ICAB proposera un droit d'inscription prioritaire dans une prochaine formation ou un remboursement de toute somme versée par ce dernier.

Fonctionnement

La formation à distance ou mixte comprend des cours en ligne (vidéo, PDF, ...) et des travaux à réaliser (quiz, rapport, mémoire, ...). A la fin de chaque Module, lorsque les travaux sont rendus, l'ICAB s'engage à remettre à l'apprenant une attestation de présence. A la fin d'un Parcours lorsque les travaux sont rendus, l'ICAB s'engage à remettre à l'apprenant une certification aux apprenants ayant suivi la totalité du cursus.

Echec à la certification

Dans le cas où l'apprenant échouerait, des travaux de remise à niveau lui seront proposés. Dans le cas où l'apprenant

échouerait une deuxième fois, il ne pourra plus s'inscrire à la formation concernée.

Regroupements, stages et séminaires

L'ICAB s'engage à organiser des journées en présentiel qui se déroulent en week-ends, afin d'avoir une approche effective de la formation.

Conditions d'accès et de paiement

Tarifs

Les règlements des Programmes de formations se font uniquement sur le site internet : www.icab-formation.org.

Ouverture d'un compte e-learning

Pour les Programmes de formation à distance référencés sur le site internet www.icab.talentlms.com, il est nécessaire d'ouvrir un compte. Un identifiant et un mot de passe vous seront transmis par e-mail, après validation de votre inscription et à réception de votre règlement.

Accès au service

Modalités d'accès aux programmes de formation

L'identifiant et le code d'accès sont personnel à l'apprenant. L'apprenant s'engage à ne pas les communiquer à d'autre personne. Chacune de ses connexions est enregistrée. L'emploi des données personnelles d'accès par une personne autre que l'élève altérerait les données relatives au suivi de l'élève et le programme de formation pourrait se révéler inefficace.

Propriété intellectuelle

Contenu

Les fiches de cours, correction d'exercice et tout autre contenu mis à disposition de l'apprenant restent la pleine propriété de l'ICAB. Toute reproduction est formellement interdite sous peine de poursuite.

Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative des élèves et des formations par l'ICAB. L'apprenant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer en s'adressant à l'ICAB. L'apprenant peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Image de l'ICAB

L'apprenant déclare savoir que les enregistrements audio et vidéo des Programmes de Formation sont strictement interdits sauf par l'institut lui-même.

L'ICAB se réserve le droit de photographier les participants en pleine activité de formation, l'apprenant déclare autoriser l'utilisation de son image (photos, films, vidéos, audio) par l'ICAB sauf demande expresse contraire de sa part.

La création de compte sur les réseaux sociaux au nom de l'ICAB est interdite.

Confidentialité et éthique

Les échanges entre apprenants sont confidentiels. Chaque apprenant est rendu attentif à ses devoirs envers les autres apprenants sur ce sujet. Chaque apprenant est seul responsable de l'utilisation éthique des techniques et méthodologies enseignées, ainsi que de ses propres comportements. Les formateurs de l'ICAB se réservent le droit de renvoyer sans préavis un apprenant qui ne respecterait pas la dignité et/ou l'intégrité des autres apprenants ou formateurs. L'ICAB lui remboursera uniquement les journées de cours non consommées. L'apprenant exclu sera dûment averti des motifs.

For juridique

Les tribunaux du Canton de Genève sont exclusivement compétents pour connaître de tout litige résultant des présentes conditions générales. Le droit suisse est applicable.